

Éditorial du Président



L'année 2013 restera pour nous tous marquée par la disparition de l'une des institutions parmi les plus emblématiques du Service de Santé des Armées : le PHARO. La section de Marseille-Provence, organisatrice du congrès ASNOM 2013 dans le cadre de Marseille capitale européenne de la culture, a prévu notre participation à la cérémonie officielle de clôture du Pharo.

Depuis sa création en 1903, 8 000 médecins et pharmaciens (dont 5 000 militaires) ont fréquenté le Pharo ainsi que 1 000 paramédicaux (R. Laroche – B. Maistre, *Bulletin ASNOM n°121*). « *L'école d'application des troupes coloniales* » accueillait les Navalais et les Lyonnais option coloniale. Sa mission fondamentale était l'enseignement d'une « *médecine de brousse* » en situation d'isolement. En 1975 le Pharo devient « *l'Institut de médecine tropicale du Service de Santé des Armées* » (IMTSSA) et assure la formation, non seulement des médecins et pharmaciens militaires mais aussi celle d'un personnel civil (volontaires du service national actif, coopérants du service national, etc.). Les médecins formés au Pharo ont participé à la création outre-mer de « *l'assistance médicale indigène* » (AMI), des structures hospitalières, de la lutte contre les grandes endémies ; ils étaient présents dans les Instituts Pasteur d'outre-mer. En 2005, la célébration du centenaire du Pharo avait réuni les tropicalistes du monde entier. À partir de 2011, les missions de défense deviennent prioritaires pour l'IMTSSA et la coopération des médecins militaires outre-mer devient anecdotique. « *Les actualités du Pharo et de l'hôpital Laveran* » demeurent toutefois un incontournable rendez-vous des spécialistes de la médecine tropicale. La clôture du Pharo est une date importante dans l'histoire du Service de Santé militaire. Certes, l'enseignement de la médecine tropicale s'intègre toujours dans le cursus des médecins militaires, mais pour nombre d'entre eux, la médecine de brousse devient théorique, en l'absence de contact avec la lèpre, le paludisme, les filarioses, etc. Vous trouverez à la fin de la rubrique « *actualités du SSA* » dans ce bulletin, un aperçu du devenir des différentes activités du Pharo et de ses délocalisations.

La rédaction d'un règlement intérieur pour l'ASNOM est en cours d'élaboration, le texte sera présenté à l'assemblée générale de 2013, il sera publié dans le bulletin de décembre 2013 et proposé au vote de l'assemblée générale en 2014. Le règlement intérieur d'une association règle les modalités d'application des articles des statuts. L'ASNOM doit évoluer, ne donnons pas aux jeunes générations le visage d'une association de retraités, c'est dans l'esprit de fédérer tous les Navalais que l'ASNOM a créé une nouvelle structure juridique : le Fonds de dotation « *Solidarité Santé navale* » qui a été exposée et approuvée par les participants à l'AG 2012 à Paris. Cette disposition de la Loi de modernisation du 4 août 2008 a été instituée pour favoriser le mécénat privé (les dons reçus sont en partie défiscalisés). Les statuts de ce Fonds seront présentés au congrès 2013. Rappelons que le Fonds de dotation, bien que juridiquement indépendant, reste lié à l'ASNOM, son objectif est de créer et de soutenir, dans le domaine de la santé, des actions humanitaires qui s'appuient sur un réseau que nous avons élargi aux anciens élèves de Santé navale et des autres écoles de Santé militaire, inscrits ou non, à l'ASNOM. Nous pensons ainsi reprendre et poursuivre le travail de nos anciens qui ont œuvré selon la devise qui nous est chère : « *Sur mer et au-delà des mers, toujours servir les hommes* ».

Avec toutes mes amitiés.

Jean-Michel DAMAS (Bx 55),
Président national de l'ASNOM